

Evaluation of French diplomas in the United States

There is no official equivalencies between French and American diplomas because the education systems are different in many fields.

Because of the lack of official equivalencies, titles of diplomas cannot be translated. For example, an American high school diploma cannot be translated as "baccalauréat." American titles should be left in quotation marks with a French explanation in parentheses, and vice versa: High School diploma (*diplôme de fin d'études secondaires*), Bachelor of Arts (*diplôme universitaire*), etc.

On the American official side, the cultural service of the embassy of the United States in Paris, the American consulates in France, the federal Department of Education in Washington DC or the Departments of Education of each of the 50 States do not evaluate French diplomas.

Therefore three cases happen:

1 - The French student or researcher transmit his/her diplomas to the collegiate registrar or admissions officer of the school who evaluates them to his discretion. The evaluations are likely to vary from university to university, even from department to department in the same university.

American universities tend to review the transcript of studies of the foreign student (number of hours per course is very important) and grant credits for the amount of coursework completed. As the credit system varies from university to university in the US, the results vary. Certain courses in a foreign school may count towards credit while others will not.

2 - The college, the university or the American institution you intend to join, only recognizes translations and evaluations done by several offices it has accredited.

3 - The college, the university or the American institution you intend to join, let you chose yourself the translation & evaluation office amongst the hundreds available in the country.

As many of these offices - which usually ask for expensive fees, have a poor knowledge of the French education system, titles and notation system, their evaluations of the French diplomas greatly vary. Numerous French have complained about this situation.

The most serious offices follow the rules prescribed by the American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (AACRAO), One Dupont Circle, NW, Suite 520, Washington, DC 20036-1135, tel. +1 202 263 0292, fax 202 872 8857, www.aacrao.org, but there

Evaluation des diplômes français aux Etats-Unis

Il n'y a pas d'équivalences officielles entre les diplômes français et américains en raison des différences dans de nombreux domaines entre les systèmes d'éducation.

En raison de l'absence d'équivalences officielles, les noms des diplômes ne peuvent pas être traduits. Par exemple, un "high school diploma" américain ne peut être traduit par baccalauréat. Les noms américains sont écrits entre guillemets avec l'explication en français entre parenthèses, et vice versa : High School diploma (*diplôme de fin d'études secondaires*), Bachelor of Arts (*diplôme universitaire*), etc.

Du côté officiel américain, le Service culturel de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, les consulats américains en France, le "Department of Education" fédéral à Washington DC et les ministères de l'Education de chacun des 50 Etats ne font pas d'évaluation des diplômes français.

Dès lors trois cas se présentent :

1 - L'étudiant ou chercheur français remet ses diplômes au responsable de l'admission de l'établissement (= *collegiate registrar* ou *admissions officer*) qui les évalue souverainement. Ces évaluations ont toutes les chances de varier d'établissement à établissement, et même de faculté à faculté dans une même université.

Les universités américaines étudient le détail des études suivies (le nombre d'heures de cours est essentiel) et déterminent, en fonction de leur évaluation, une équivalence en nombre de crédits-heure. Comme les systèmes de crédit-heure varient d'établissement à établissement aux Etats-Unis, les résultats varient. Il arrive que certains cours suivis à l'étranger ne donnent droit à aucun crédit.

2 - Le "college", l'université ou l'institution américaine que vous désirez rejoindre, ne reconnaît que les traductions ou évaluations faites par les quelques bureaux qu'il a accrédités.

3 - Le "college", l'université ou l'institution américaine que vous désirez rejoindre, vous laisse le choix du bureau de traduction et d'évaluation parmi les centaines qui existent dans le pays.

Comme beaucoup de ces bureaux qui, habituellement, facturent chers leurs services, ont une faible connaissance du système éducatif, des intitulés et du mode de notation en France, leurs évaluations des diplômes varient grandement. De nombreux compatriotes se sont plaint de cette situation.

Les plus sérieux évaluateurs suivent les directives de l'*American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers* (AACRAO), One Dupont Circle, NW, Suite 520, Washington, DC 20036-1135, tél. +1 202 263 0292, fax +1 202 872 8857, www.aacrao.org, mais là aussi de

were also numerous cases of wrong evaluation.

However in all the aforementioned cases, the French system of notation remains the major problem for the evaluation of the studies completed in France. This is in most cases an insurmountable problem, especially for an enrollment in nearly all the 2000 American universities which have no agreement with a French counterpart.

The grades granted to students in France are well below those usually given in the US. In the particular case of French schools which are reputed to take pride in giving low grades, the student is highly urged to obtain his ECTS (*European Credit Transfer System*) grades which will be easy to translate as the equivalents are clear: http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_en.html

The pass grades assigned among the students by the ECTS (European Credit Transfer System) have US grade equivalents as follow :

- A = excellent - outstanding performance with only minor errors, normally achieved by the best 10% of the level (= American A, sometimes E),

- B = very good - above the average standard but with some errors, normally the next 25% (= American B+),

- C = good - generally sound work with a number of notable errors, normally the next 30% (= American B),

- D = satisfactory - fair but with significant shortcomings (= American C),

- E = sufficient - performance meets the minimum criteria (= also American C),

- FX = fail, but need some extra work to succeed, and F = fail, but need a lot of work to succeed (both = American F).

See PDF document:

http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/doc/ectskey_en.pdf

The most prestigious American universities which have close contacts with their counterparts in France, are well aware of the ambiguity of the French system. For example, the Cornell University Law School clearly wrote on its website:

"In France, grades are given on a scale of 0 to 20, 20 being the highest grade, an equivalent to Excellent (E) or A+. Hence, an 18 is reserved for the truly exceptional students, and grades typically range from 8 to 15, 15 being in itself a remarkable achievement..."

"Moreover, professors at the University of Paris I (Panthéon Sorbonne) have a stricter grading approach. They generally grade most students at 13 or below, and rarely give grades higher than a 15. This demanding grading approach reflects the faculty's high academic standards, as well as its commitment to the University's

nombreux cas d'évaluation erronée ont été constatés.

Mais dans tous les cas précités, le système de notation en France constitue un problème majeur dans le cadre de l'évaluation des études poursuivies en France. Ce problème est la plupart du temps insurmontable, surtout auprès de la grande majorité des 2.000 universités américaines qui n'ont pas d'accord avec un établissement français.

Les notes données aux étudiants en France sont bien en-dessous de celles habituelles aux Etats-Unis. Dans le cas des établissements réputés donner de basses notes, il faut se procurer les équivalents ECTS (*European Credit Transfer System*). Il sera ensuite facile de faire la traduction en anglais de ces notes car les équivalences sont claires: http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html

Les notes des étudiants calculées selon le système européen de transferts de crédits (ECTS) sont alors équivalentes aux "grades" américains suivants :

- A = excellent, résultats exceptionnels avec seulement des erreurs minimales, normalement obtenus par les 10 % les meilleurs de la classe (= A américain, quelquefois E),

- B = très bien, au-dessus de la moyenne mais avec quelques erreurs, normalement obtenu par les 25 % suivants de la classe (= B+ américain),

- C = bien, généralement travail solide avec un nombre d'erreurs notables, normalement obtenu par les 30 % suivants de la classe (= B américain),

- D = assez bien, avec des manquements significatifs, obtenu généralement par les 25 % suivants (= C américain),

- E = passable, minimum des connaissances requises obtenu généralement par les 10% restants (= aussi C américain),

- FX = échec mais un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir, et F = échec mais un travail considérable est nécessaire (= F américain).

Voir document PDF :

http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/doc/ectskey_fr.pdf

Les plus prestigieuses universités américaines qui ont des liens étroits avec leurs consœurs françaises, sont bien au courant de l'ambiguïté du système français de notation. Ainsi, la faculté de droit de l'Université Cornell explique clairement sur son site (traduction de la rédaction) :

"En France, les notes varient sur une échelle de 0 à 20, 20 étant la note la plus haute, équivalent à "Excellent (E)" ou A+. Néanmoins, un 18 est réservé à un étudiant réellement exceptionnel, et les notes varient habituellement de 8 à 15, 15 étant en lui-même un résultat remarquable..."

"De plus, les professeurs de l'Université de Paris I (Panthéon Sorbonne) ont une approche plus stricte de la notation. Ils donnent généralement à la plupart des étudiants un 13 ou moins, mais rarement une note supérieure à 15. Cette approche exigeante de la notation reflète les hauts standards académiques de la faculté, de même que sa volonté de

prestige and excellence..."

"Hence, students across French universities should be compared based on their honors and their ranking within their class. A "*Mention Très Bien*" (summa cum laude) presents truly exceptional achievement, a seldom occurrence in the University of Paris I (Panthéon Sorbonne). Therefore, the top 2 to 3% of a class typically obtain the "*Mention Bien*" (magna cum laude). In certain years, as much as the top 5% of a class have the "*Mention Bien*". Hence, students who have obtained a "*Mention Bien*" (magna cum laude) in an academic year should be considered excellent. The top 10% thus attain the "*Mention Assez Bien*", a commendable achievement in itself."

"Further a GPA of 12 or above ranks a student among the top 20 to 25% of their class. Students having a GPA of between 12 and 13 are thus serious, meticulous, and very good students. Almost half of the law students maintain a GPA between 10 and 12. The GPA of the rest is below the average passing grade of 10. These percentages may slightly vary depending on whether the grades were received in the first, second, third, fourth, or fifth year of law school. High grades are usually hardest to obtain during the third, fourth, and fifth year of law school, since professors' expectations rise, as they assume that students have mastered the French methodology. Thus, they grade rigorously for any methodological mistakes, regardless of whether the student has displayed a proficient level of substantive knowledge". (end of the quote from:

www.lawschool.cornell.edu/international/study_abroad/international_dual_degrees/jd_master.cfm)

The grading scale that some American evaluation offices use for France is the following:

16 - 20 = A+	14 - 15.9 = A
12 - 13.9 = B	10 - 11.9 = C
8 - 9.9 = D	0 - 7.9 = F

Student holding French diplomas and willing to enroll in American institutions can expect the following unofficial equivalencies to be typical:

Baccalauréat (secondary school diploma + bac) = high school diploma + first year of college or university

Licence (three-year European university diploma) = Bachelor of Arts/Science

Master (five-year European university diploma) = American Master's degree

Doctorat (seven years minimum in an European university) = American Doctorate or Ph.D.

The Studies Office of the French Embassy in Washington can evaluate the level of the main French diplomas. The document issued by the Studies Office is widely accepted by the American institutions. It can allow students to contest incorrect evaluations. In fact, the Washington Studies Office is often questioned by private evaluation offices about diplomas related to specialized studies or schools accredited by other French ministries than the Department of Education. It is particularly true in case of artistic and professional education. Address: 4101

respecter le prestige et l'excellence de l'université..."

"En conséquence, les étudiants français doivent être évalués sur la base de leur mention et de leur place dans le classement. Une mention "*Très Bien*" (*summa cum laude*) reflète réellement un niveau vraiment exceptionnel, cas rare à l'Université de Paris I. Dès lors, les meilleurs 2 à 3 % d'une classe obtiennent habituellement une mention "*Bien*" (*magna cum laude*). Certaines années, jusqu'à 5 % des meilleurs de la classe ont cette mention "*Bien*". En conséquence, les étudiants qui ont obtenu cette mention pendant leur année académique, doivent être considérés comme excellents. Les dix pour cent suivants reçoivent une mention "*Assez Bien*", ce qui est déjà une réussite digne d'éloges en elle-même".

En plus, une note de 12 et au-dessus classe un étudiant parmi les 20 à 25 % les meilleurs de l'année. Les étudiants ayant une note entre 12 et 13 sont donc de bons étudiants, sérieux et attentifs. Près de la moitié des étudiants en droit ont des notes comprises entre 10 et 12. Le reste est en dessous de la note éliminatoire de 10. Ces pourcentages peuvent légèrement varier selon que les notes sont obtenues en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année de droit. Des notes élevées sont habituellement difficiles à obtenir pendant les 3 dernières années quand augmentent les attentes des professeurs qui présument que les étudiants maîtrisent alors les méthodes et techniques françaises. En conséquence, ils sanctionnent plus rigoureusement toute faute de méthodologie, sans tenir compte du fait que l'étudiant a fait preuve par ailleurs d'un haut niveau de connaissances." (fin de citation de:

www.lawschool.cornell.edu/international/study_abroad/international_dual_degrees/jd_master.cfm)

L'échelle des notes que certains bureaux d'évaluation américains utilisent est la suivante :

16 - 20 = A+	14 - 15.9 = A
12 - 13.9 = B	10 - 11.9 = C
8 - 9.9 = D	0 - 7.9 = F

Les étudiants détenteurs de diplômes français désireux de rejoindre des institutions américaines peuvent s'attendre aux équivalences officielles suivantes:

Baccalauréat = diplôme de "high school" + la première année dans un "college" ou une "université" américaine

Licence = diplôme de "Bachelor of Arts/Science", soit quatre ans dans une université américaine

Master = diplôme de Master, minimum six ans dans une université américaine

Doctorat = un Ph.D. d'une université américaine, minimum huit ans dans une université américaine

Le Bureau des Etudes de l'Ambassade de France à Washington peut évaluer le niveau des principaux diplômes français. Le document ainsi issu est largement accepté par les institutions américaines. Il peut permettre de contester des évaluations erronées. En fait, le Bureau des Etudes est souvent interrogé par les bureaux privés d'évaluation américains sur les diplômes des enseignements spécialisés ou d'écoles accréditées par d'autres ministères français que celui de l'Education nationale. C'est surtout vrai dans le cas des enseignements artistiques ou professionnels. Adresse : 4101

Reservoir Road NW, Washington DC 20007, fax: +1 202 944 6268, scule.washington-amba@diplomatie.fr .	Reservoir Road NW, Washington DC 20007, fax: +1 202 944 6268, scule.washington-amba@diplomatie.fr .
French embassies et consulates do not translate diplomas. You need to search the local Yellow Pages for translation offices.	Les ambassades et consulats français ne font pas de traduction des diplômes. Il faut consulter les pages jaunes locales pour y rechercher les bureaux de traduction.